
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section des Arcis (Paris) portant nomination d'une députation, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section des Arcis (Paris) portant nomination d'une députation, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39686_t1_0404_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COUPLETS PATRIOTIQUES

COMPOSÉS PAR LES SEULS JEUNES CITOYENS
JEAN LANGLOIS ET MICHEL BERNARD, TOUS
DEUX AGÉS DE 12 ANS ET DEMI, ÉLÈVES
DESDITES ÉCOLES.

Air des Marseillais.

Peltier (*sic*), Marat avec courage,
Ont fondé notre liberté
Après avoir bravé l'orage
Ils sont morts pour la Vérité (*bis*).
Daignez recevoir notre hommage,
O nos plus fidèles amis !
Vous dont les lumineux écrits
Nous tirent tous d'esclavage.
Combattons les tyrans, pour eux point de quartier,
Courons, courons, venger le sang de Marat et Pel-
[tier.

Tu consacras toute ta vie,
Pour nous, illustre Lepeltier;
Puisque tu sauvas ta patrie,
Nous te couronnons de laurier (*bis*).
Tu composas pour nous instruire,
Des écrits remplis d'onction,
Faut-il, pour ton opinion,
Que par un fer cruel t'expire?
Combattons les tyrans, etc.

Par vous, montagnards magnanimes,
Les marais furent desséchés,
Des crapauds vous fûtes victimes,
Bientôt ils vont être écrasés (*bis*).
Oui, vos noms à jamais célèbres,
Aux Français seront toujours chers,
Vils oppresseurs de l'univers,
Rentre dans vos sombres ténèbres.
Combattons les tyrans, etc.

HYMNE PATRIOTIQUE

SUR UN AIR NOUVEAU, PAR UN RÉPUBLICAIN.

Quels accents ! quels transports ! partout la gaité
[brille.

La France est-elle donc une seule famille ?
Aux lieux mêmes où les rois étalaient leur fierté,
On célèbre la Liberté... (*bis*).
J'entends chanter partout d'une voix assurée :
Nous ne reconnaissons, en détestant les rois,
Que l'amour des vertus et l'empire des lois.

Enfants, guerriers, vicillards, épouses, filles, mères,
Le riche citoyen, l'habitant des chaumières,
Tous jurent, réunis par la fraternité,
De mourir pour la Liberté... (*bis*).
En chassant les Tarquin, Brutus ne vit que Rome.
Pour réformer le monde, instruits par ce grand
[homme,

Nous ne reconnaissons, en détestant les rois,
Que l'amour des vertus et l'empire des lois.

O spectacle enchanteur ! au nom de la Patrie,
Tout s'anime, tout prend une nouvelle vie.
Le vieillard semble encore, par sa vivacité,
Revivre pour la Liberté... (*bis*).
Et l'enfant oubliant la faiblesse de l'âge,
S'irrite d'être jeune et chante avec courage !
Nous ne reconnaissons, en détestant les rois,
Que l'amour des vertus et l'empire des lois.

Jadis d'un oppresseur, l'injuste tyrannie,
Assouvissait sur nous sa fureur impunie.
Et l'homme vertueux dans sa captivité,
Soupirait pour la Liberté... (*bis*).
Aujourd'hui l'homme juste a brisé ses entraves ;
Les Français, indignés de s'être vos esclaves,
Ne reconnaissent plus, en détestant les rois,
Que l'amour des vertus et l'empire des lois.

Peuples qui gémissiez sous un joug tyrannique,
Venez voir les Français à leurs fêtes civiques ;
Comparez vos terreurs à la sérénité

Des enfants de la Liberté... (*bis*).
Comparez à vos fers ces guirlandes légères
Que porte, en s'embrassant, tout un peuple de frè-
[res ;
Vous ne reconnaitrez, en détestant les rois
Que l'amour des vertus et l'empire des lois.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée classique
des élèves des Arcis, du 16 brumaire.*

Les vingt-cinq représentants de la classe,
choisis par les cinq départements de l'école
pour composer l'assemblée classique, après avoir
entendu la lecture des discours patriotiques
ci-dessus, rédigés d'après une de leurs décisions
ultérieures (*sic*) par les jeunes citoyens Ber-
nard et Langlois sous les auspices de l'institu-
teur, ont reconnu dans ces différentes pièces
l'expression de leurs sentiments, et, pour exci-
ter l'émulation entre les élèves, de l'avis de
leurs camarades, ils ont arrêté que le tout
serait prononcé à l'assemblée générale de la
section des Arcis, et qu'une députation de
douze d'entre eux serait nommée à cet effet.

BADIN, président.

Pour extrait conforme :

PETIT, secrétaire.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
de la section des Arcis, du 4 frimaire.*

L'assemblée ayant entendu les demandes
desdits élèves, après y avoir accédé, a arrêté
que les discours et couplets patriotiques se-
raient prononcés au conseil général et à la Con-
vention, et que le tout serait imprimé à ses
frais au nombre de mille exemplaires, et a
nommé dix de ses membres pour l'exécution
du présent arrêté.

LEMAIRE, président de l'assemblée générale

Pour extrait conforme :

MINIER, secrétaire.

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Une députation de jeunes citoyens de la sec-
tion des Arcis a été admise à la barre. Les jeunes
gens Pierre Petit, âgé de 12 ans, Jean-Marie
Poinsard, âgé de 11 ans, Jean-Nicolas Colas,
âgé de 5 ans, ont successivement prononcé des
discours. Les voici (2) :

« Mandataires du peuple,

« Vous voyez devant vous les élèves de la
section des Arcis, qui, quoique jeunes encore,

(1) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la
1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (samedi 30 no-
vembre 1793).

(2) On remarque que le *Bulletin* s'est borné à re-
produire le premier des discours prononcés.